



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## régulation du trafic

Question écrite n° 16230

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la pertinence d'une participation de la société d'information radio-autoroutière (SIRA) Autoroute Info 107,7, au projet de développement de l'information trafic dans le cadre du schéma directeur d'information routière (SDIR). En effet, depuis sa création en 1991, cette radio s'est engagée dans la lutte contre la violence routière. La dernière enquête annuelle réalisée sur ses auditeurs révèle l'efficacité de son impact. 72 % des personnes interrogées ont le sentiment d'avoir évité un accident grâce à la diffusion d'informations trafic en temps réel et aux conseils de sécurité délivrés par la rédaction. Cette enquête confirme par ailleurs un taux d'audience élevé qui varie entre 37 % en semaine et 68 % les jours de départs et de retours de vacances. Il le prie donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend associer cette société au développement du SDIR compte tenu du rôle important qu'elle joue en matière de prévention routière. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

### Texte de la réponse

Le schéma directeur de l'information routière prévoit le développement de l'information des usagers sur les conditions de circulation en temps réel. L'objectif principal de ce développement est de renforcer la sécurité routière en invitant les conducteurs à adapter leur comportement aux conditions qu'ils rencontrent sur leur trajet. Un des vecteurs retenus pour diffuser l'information est la radio, sur la fréquence 107.7. Les services du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer étudient actuellement les conditions techniques et financières de ce déploiement sur le réseau routier national non concédé. La pertinence, la continuité et la cohérence de l'information influent directement sur la qualité du service à l'utilisateur et sur l'impact sécurité routière attendu. Les politiques éditoriales des sociétés assurant l'information, en particulier sur les radios 107.7, devront donc être harmonisées et les services du ministère s'assureront du concours de ces dernières afin d'aboutir à des lignes directrices communes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16230

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** équipement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 2003, page 2826

**Réponse publiée le :** 27 avril 2004, page 3178